



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/CN.5/1997/L.13
5 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL
Trente-cinquième session
25 février-6 mars 1997
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

EMPLOI PRODUCTIF ET MODES DE SUBSISTANCE DURABLES

Projet de résolution 35/...

La Commission du développement social,

Rappelant la résolution 50/161 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1995, dans laquelle celle-ci faisait siens la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, ainsi que la résolution 51/202 du 17 décembre 1996,

Rappelant également la résolution 1996/7 du Conseil économique et social, en date du 22 juillet 1996, dans laquelle celui-ci décidait que la Commission du développement social, en tant que commission technique du Conseil économique et social, aurait la responsabilité première du suivi du Sommet et de l'examen de l'application de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social;

Ayant examiné, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Suivi du Sommet mondial pour le développement social" le thème prioritaire pour 1997 : emploi productif et modes de subsistance durables;

Décide d'adopter les conclusions convenues suivantes et de les transmettre au Conseil économique et social à titre d'apport à la réunion de haut niveau de sa session de fond de 1997.

* E/CN.5/1997/1.

Conclusions convenues

I. CHÔMAGE ET SOUS-EMPLOI

1. Plus de 120 millions de personnes dans le monde sont officiellement en chômage et un nombre beaucoup plus grand encore se trouve sous-employé, situation qui est la cause d'immenses souffrances personnelles, d'une désintégration sociale généralisée et d'un énorme gaspillage économique. Dans de nombreux pays en développement, le chômage demeure l'un des principaux problèmes non résolus et le sous-emploi est en augmentation, la plus grande partie de la main-d'oeuvre n'étant employée qu'à des travaux à faible productivité qui ne lui permettent pas d'échapper à la pauvreté. Dans la majorité des pays industrialisés, un chômage persistant sévit depuis plus de 20 ans et la plupart des pays en transition enregistrent depuis 1990 une augmentation rapide du chômage. Ces niveaux de chômage et de sous-emploi imposent un lourd tribut sur le plan humain à la société en général et aux chômeurs en particulier, qui se traduit par une pauvreté croissante, la marginalisation, l'exclusion, des inégalités, un état de santé précaire et une perte de dignité.

II. L'OBJECTIF DU PLEIN EMPLOI

2. Dans un tel contexte, il est impératif que tous les pays et la communauté internationale réaffirment en tant qu'objectif central de leurs politiques économiques et sociales la réalisation du plein emploi, productif, convenablement rémunéré et librement choisi. Un tel engagement est la première et essentielle étape à franchir si l'on veut rétablir les graves situations d'emploi et de sous-emploi que l'on constate presque partout dans le monde. Pour que cet engagement se concrétise, il faut s'efforcer de mieux comprendre comment l'action politique se répercute sur les tendances de l'emploi. En définissant des objectifs à atteindre dans des délais précis pour réduire la pauvreté générale et éliminer la pauvreté absolue, multiplier les emplois et réduire le chômage et renforcer l'intégration sociale, dans le contexte particulier de chaque pays, on montrerait sans ambiguïté que l'objectif du plein emploi doit se voir accorder un degré supérieur de priorité. Si la volonté politique est bien là, il est possible en mettant en oeuvre de façon coordonnée un ensemble complet de politiques, et grâce à une coopération internationale qui permette de créer un environnement propice, d'atteindre cet objectif. Il importe, dans ce contexte, que des politiques de vaste portée prévoient des mesures ciblées pour éliminer la pauvreté, réduire les inégalités économiques et sociales et éviter l'exclusion.

2 bis. À l'objectif du plein emploi doit correspondre l'objectif consistant à assurer le bien-être, l'égalité, la dignité et la valeur de la personne humaine et à lui garantir le plein exercice de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il importe à cet égard que les gouvernements conçoivent toutes les politiques et programmes concernant l'emploi dans une perspective sexospécifique.

3. Une importance capitale doit être accordée à l'emploi dans la formulation et la mise en oeuvre des politiques économiques et sociales, étant entendu que l'emploi est une question qui intéresse également le secteur public, le secteur privé, les coopératives et la société civile qui tous ont une responsabilité à assumer à cet égard, et que la réalisation du plein emploi doit être pour chacun d'eux un objectif permanent.

3 bis. Les communautés et tous les acteurs de la vie civile doivent aussi, en s'employant à favoriser la pleine participation et une autosuffisance maximale mettre à profit les ressources, le potentiel et les réseaux qui existent au niveau local.

[3 ter. On sait que, dans les pays en transition, en matière d'emploi le taux de non-déclaration est élevé, et ceci vaut aussi bien pour le chômage que pour l'emploi. La promotion du plein emploi dans ces pays pour permettre à la population de se suffire à elle-même doit être considérée comme une priorité essentielle dans les stratégies sociales et économiques, au même titre que le contrôle de l'inflation et des déficits budgétaires.]

III. STRATÉGIE DE L'EMPLOI : STRATÉGIE NATIONALE ET MONDIALE

5. [L'ouverture des marchés et la liberté des échanges de biens et de services et des investissements entre les nations du monde contribue de manière significative à la réalisation de l'objectif de plein emploi. À cette fin, il importe de progresser vers une économie mondiale plus ouverte, plus stable, plus juste, plus équitable et reposant sur des règles. La poursuite de politiques orientées vers la croissance est également importante pour réaliser l'objectif de plein emploi à l'intention de chaque nation. Le renforcement de la coopération internationale ainsi que le renoncement à l'application extraterritoriale de mesures de coercition universelle d'un État membre à l'encontre d'un autre [et le respect du droit international régissant les transactions entre les États] contribuent de manière importante à assurer un environnement stable propice à la croissance de l'économie mondiale. Il sera également nécessaire de progresser vers des solutions efficaces, équitables, orientées vers le développement durable des problèmes de la dette extérieure et du service de la dette des pays en développement, en particulier les pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés. Le renforcement de la coopération internationale en matière de politique économique et financière contribuera aussi à instaurer un environnement stable et favorable à la croissance de l'économie mondiale.]

6. Les dimensions sociales des politiques économiques internationales devraient faire l'objet d'une plus grande attention et, à cette fin, il faudrait resserrer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation internationale du Travail et les institutions de Brettons Woods. [Dans ce contexte, il convient d'appliquer la recommandation du Sommet social en faveur de la tenue conjointe de réunions du Conseil économique et social, du Comité du développement de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.] Par ailleurs, l'un des importants objectifs des politiques de coopération en matière de développement devrait être la promotion d'emplois productifs, convenablement rémunérés, assortis de conditions de travail équitables. [À cette fin, l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec la Banque mondiale, le

Fonds monétaire international et d'autres institutions multilatérales devraient [souligner les conséquences positives et examiner les conséquences négatives] des programmes d'ajustement structurel sur le développement économique et social et aider les pays pratiquant des politiques d'ajustement à créer les conditions nécessaires à la croissance économique, à la création d'emplois, à l'élimination de la pauvreté et au développement social tout en protégeant leurs programmes et dépenses sociaux de base de réductions budgétaires] et il faudrait intégrer une forte composante sociale dans les programmes de réforme économique afin de [augmenter les effets positifs et] de minimiser les [tout] effets négatifs de la mondialisation.

7. [Il faudrait appliquer au niveau national des politiques fiscales et monétaires rationnelles qui favorisent la croissance à long terme.] Une administration du pays transparente et responsable, un environnement politique, économique et social ouvert et stable [avec la paix et la sécurité] et un cadre juridique et institutionnel qui garantisse [le développement social et le plein emploi] [les droits de l'homme] sont également des conditions indispensables. En outre, les gouvernements, avec les travailleurs et les employeurs, doivent créer un environnement favorable à la création d'entreprises nouvelles à forte productivité [et encourager d'autres formes de travail et d'emplois productifs et engendrer une croissance et un développement social durables].

[7 bis. Au niveau international, les gouvernements devraient appuyer des politiques de coopération tous azimuts et s'abstenir de toute initiative qui serait contraire au droit international régissant les transactions harmonieuses entre États, ou le violerait de quelque manière que ce soit, aboutissant ainsi à faire prévaloir un environnement international propre à garantir des économies saines, le plein emploi et des modes de subsistance durables.]

8. Les politiques visant à promouvoir la croissance et l'emploi devraient reposer sur un dosage approprié de politiques macro-économiques [et structurelles] rationnelles, qui pourraient comprendre la restructuration des dépenses publiques, de manière à renforcer le système de protection sociale afin de le rendre plus favorable à l'emploi, et accroître l'investissement dans les ressources humaines; encourager la mobilité volontaire des travailleurs et promouvoir des politiques plus actives du marché du travail.

9. Il faudrait également reconnaître que les politiques économique et sociale s'étaient mutuellement et que la politique sociale est un élément productif qui a des conséquences importantes sur la cohésion sociale [et le développement durable]. Particulièrement importantes sont les politiques qui placent la création d'emplois au centre des stratégies nationales, en élargissant les possibilités d'emplois et en augmentant la productivité dans les secteurs rural et urbain, en améliorant les compétences de manière à assurer la sécurité de l'emploi dans un contexte de modification des structures du travail et à motiver les travailleurs, notamment en favorisant les relations de participation sur les lieux de travail. Les politiques de l'emploi devraient également intégrer les considérations écologiques en encourageant la prise en considération de l'utilisation durable des ressources de l'environnement et en exploitant pleinement le potentiel de croissance et de création d'emplois que représentent les activités qui préviennent, réparent ou limitent les dommages causés à l'environnement.

9 bis. Les gouvernements devraient utiliser et développer pleinement le potentiel et la contribution des coopératives pour la réalisation des objectifs du développement social, en particulier la création d'emplois productifs.

IV. [ÉQUITÉ ET ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ]/[ÉGALITÉ,
JUSTICE SOCIALE ET ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ]

10. Il est indispensable d'augmenter les taux de croissance de l'emploi productif pour répondre aux aspirations des populations qui souhaitent participer à la vie économique et sociale, pour éliminer la pauvreté et assurer l'équité, et pour préserver la cohésion sociale. Un taux élevé de création d'emplois contribue à assurer à tous les travailleurs, hommes et femmes, jeunes et vieux, minorités et handicapés, la possibilité d'être des participants productifs de la force de travail. Mais la création d'emplois ne doit pas être le seul objectif; elle va de pair avec l'amélioration de la qualité de l'emploi et des conditions de travail. [Ce qui implique l'application des normes fondamentales du travail, y compris l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, la garantie des droits de liberté d'association et de convention collective, et le respect du principe de non discrimination. La promotion d'emplois qui répondent aux normes fondamentales du travail n'est pas seulement appropriée d'un point de vue moral; elle contribue aussi à faire bénéficier pleinement les travailleurs des avantages découlant de l'augmentation des échanges et du développement national.] Il faudrait vivement encourager l'OIT à promouvoir la ratification et l'application des conventions pertinentes.

Variante 1 : [Les gouvernements devraient améliorer la qualité du travail et de l'emploi en garantissant et promouvant le respect des droits fondamentaux des travailleurs, y compris l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, la liberté d'association et le droit de s'organiser et de conclure des conventions collectives, l'égalité de rémunération des hommes et des femmes pour des travaux de valeur égale, et la non-discrimination dans l'emploi, la mise en oeuvre intégrale des conventions de l'OIT dans le cas des États parties à ces conventions, et la prise en considération des principes consacrés dans ces conventions dans le cas des pays qui ne sont pas États parties.]

Variante 2 : [Le but ultime de la croissance de l'emploi ne doit pas être seulement la création d'un plus grand nombre d'emplois mais de meilleurs emplois – c'est-à-dire des emplois de qualité qui répondent aux normes fondamentales du travail, y compris l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, la garantie des droits de liberté d'association et de convention collective et le principe de non-discrimination. Ces droits fondamentaux du travailleur doivent et peuvent être protégés pour tous les individus de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. La promotion d'emplois qui répondent aux normes fondamentales du travail n'est pas seulement appropriée d'un point de vue moral. Elle contribue également à permettre aux travailleurs de participer pleinement aux avantages découlant des échanges et du développement. Dans la mesure où le respect des normes fondamentales du travail assure le travail dans la dignité, il peut également atténuer les antagonismes sociaux et favoriser la stabilité nécessaire à la réalisation d'un développement véritablement efficace et durable.]

11. Outre qu'elle doit améliorer la qualité de l'emploi, la politique gouvernementale doit aussi donner la priorité au renforcement de la capacité des personnes qui vivent dans la pauvreté, et d'autres groupes désavantagés et marginalisés, de bénéficier de la croissance économique et des nouvelles possibilités d'emploi. Dans les pays en développement, cela suppose qu'une attention particulière soit accordée au secteur non structuré, urbain et rural dans lesquels se trouve la majorité des pauvres. Les petits agriculteurs et les agriculteurs marginaux, notamment ceux qui se trouvent dans des régions écologiquement fragiles et éloignées, sont défavorisés en ce qui concerne l'accès aux ressources productives et ne peuvent bénéficier pleinement des nouvelles possibilités économiques. Une aide accrue de l'État leur est nécessaire pour améliorer leur accès au crédit, aux terres fertiles, aux moyens de production et aux services de vulgarisation. À ceci doivent s'ajouter les investissements dans l'infrastructure rurale, les mesures visant à améliorer l'accès de la population rurale aux services sociaux essentiels et l'exécution de mesures ciblées tendant à favoriser les moyens d'existence durable.

12. De même, la majorité de la main-d'oeuvre urbaine, dans de nombreux pays en développement, dépend toujours pour sa survie d'activités peu productives dans le secteur tant structuré que non structuré. Cette dépendance s'est aggravée dans les pays où l'emploi dans le secteur moderne est resté stationnaire ou a diminué. Il est donc important d'adopter des politiques et des programmes pour augmenter la productivité des activités du secteur non structuré et les gains qui en proviennent, et améliorer les conditions de travail. Pour ce faire, il est indispensable de prendre des mesures afin d'éliminer les dispositions réglementaires inutiles qui entravent la constitution et le fonctionnement des petites entreprises et des micro-entreprises, et de faciliter l'accès de ces entreprises au crédit et autres programmes de développement et de leur fournir des emplacements dotés de l'infrastructure de base pour leur permettre de fonctionner. Il faudrait en particulier encourager activement le recours à des formules de crédit autres que les systèmes de crédit structurés, par exemple, les microplans de crédit fondés sur des garanties de groupe.

13. Il faudrait adopter un ensemble cohérent de mesures législatives assorties de programmes visant à renforcer le secteur des petites entreprises [et le secteur non structuré] par la mise en place des structures juridiques, financières et de gestion appropriées, pour permettre au secteur de se développer de façon durable et organisée; il faudrait aussi créer et renforcer des mécanismes de financement qui favorisent l'accès des petites entreprises [et du secteur non structuré] aux services financiers et réduire le coût de ces services, tant pour ceux qui les fournissent que pour ceux qui en bénéficient.

15. En dehors de ces problèmes relatifs au secteur rural et au secteur non structuré dans les pays en développement, un aspect important de la politique qui devrait être souligné dans tous les pays est qu'il est indispensable de prévoir des filets de sécurité appropriés pour ceux qui pâtissent du changement économique et de faciliter leur reconversion dans de nouvelles activités. Le changement rapide que connaît aujourd'hui l'économie mondiale rend ces politiques d'autant plus nécessaires. La libéralisation du courant des échanges et des investissements auxquels s'ajoute le changement technologique rapide, rendent d'autant plus indispensable d'ajuster les structures de production et de réformer les politiques économiques et les institutions. Les effets visibles de

ces pressions ont été la réduction des perspectives d'emploi pour la main-d'oeuvre peu qualifiée dans les pays industrialisés, la brusque augmentation du chômage et des inégalités dans les pays en transition et le coût social de l'ajustement structurel et de la réforme économique dans les pays en développement. La condition indispensable pour résoudre ces problèmes est de développer l'aptitude à l'emploi de tous les travailleurs. Pour ce faire, il faut prendre des mesures en vue d'assurer que les travailleurs ont les compétences et les aptitudes requises pour pouvoir changer d'emploi et qu'ils les entretiennent et les perfectionnent continuellement. [Les institutions de Bretton Woods et les autres organisations et organismes des Nations Unies devraient [continuer à] collaborer avec les pays intéressés pour améliorer le dialogue en matière de politique et prendre de nouvelles initiatives pour assurer que les programmes d'ajustement structurel encouragent le développement économique et social durable. En plus d'augmenter le flot des ressources transitant par les voies établies, les organes compétents des Nations Unies, en particulier le Conseil économique et social, devraient examiner des idées nouvelles et novatrices en vue de produire des fonds à cette fin.]

16. Un autre aspect crucial est l'égalité des chances pour les hommes et pour les femmes. Toutes les politiques et tous les programmes orientés vers la création d'emplois devraient tenir compte de la nécessité d'assurer l'égalité entre les hommes et les femmes, et notamment se préoccuper du travail rémunéré et non rémunéré. Ceci est particulièrement important au moment où la politique est élaborée, stade auquel devraient être analysés les effets que les politiques proposées pourraient avoir sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Les analyses de ces effets devraient en outre être systématiques à tous les stades de la prise de décisions. Les politiques relatives à l'emploi devraient aussi prévoir des mesures favorables aux femmes afin [d'augmenter les possibilités qui leur sont offertes] [de leur assurer l'égalité des chances]. Tous les pays devraient pleinement respecter les engagements pris à Beijing [ainsi que les obligations qui leur incombent en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme] en ce qui concerne les droits économiques et l'indépendance des femmes, notamment l'accès à l'emploi et aux ressources et le droit à des conditions de travail appropriées.

17. Compte tenu de ce qui précède, la Commission recommande :

a) Que toutes les politiques et tous les programmes orientés vers la création d'emploi tiennent compte de la nécessité d'assurer l'égalité entre les hommes et les femmes de façon à ce que les effets des décisions sur les hommes et sur les femmes, respectivement, soient analysés avant que les décisions soient prises. Les politiques de l'emploi soucieuses d'équité entre les sexes devraient non seulement prévoir des mesures spéciales pour améliorer les perspectives d'emploi des femmes, mais aussi une analyse systématique de leurs effets sur les hommes et les femmes à tous les stades du processus d'ensemble de la prise de décisions;

[b) Que les gouvernements luttent activement contre la discrimination entre les sexes sur le marché du travail. Il faudrait prévoir des mécanismes d'aide sociale pour permettre aux femmes et aux hommes de concilier le travail et les responsabilités familiales et mettre en place des services et autres

aménagement pour la garde des enfants et le soin des personnes âgées afin de faciliter l'emploi des femmes. Les politiques relatives à l'éducation des filles, à la formation professionnelle et à l'orientation professionnelle devraient encourager le choix de professions non traditionnelles. La participation active des femmes au processus de décision devrait être augmentée dans la fonction publique et dans les organisations de travailleurs et d'employeurs;]

Variante 17 b) : [Que les gouvernements luttent activement contre la discrimination entre les sexes sur le marché du travail. Il faudrait prévoir des formules assurant des horaires de travail souples et des mécanismes d'aide sociale – pour la garde des enfants, par exemple – pour permettre aux hommes et aux femmes de concilier travail et responsabilités familiales. Il faudrait éliminer la ségrégation professionnelle, notamment en veillant à ce que les filles terminent leurs études et en encourageant les filles aussi bien que les garçons à choisir des professions non traditionnelles. Il faudrait aussi prendre des mesures pour que le fait de travailler à temps partiel n'empêche pas les femmes de suivre une formation. Il faudrait renforcer la participation active des femmes à la prise de décision politique ainsi que dans les structures de la prise de décision économique et dans les organisations d'employeurs et de travailleurs;]

[c) Les gouvernements devraient allouer des ressources pour améliorer l'accès des femmes au crédit et à la technologie de façon à favoriser l'emploi indépendant et la création de petites entreprises – type de mesures qui a donné de bons résultats dans de nombreux pays;]

Variante 17 c) : [Que des mesures législatives soient prises pour assurer l'égalité de droit des femmes et des hommes en ce qui concerne les ressources économiques, notamment l'accès à la propriété foncière et à d'autres formes de propriété, au crédit, à l'héritage, aux ressources naturelles et aux nouvelles technologies;]

[Nouvel alinéa 17 d) : Il est reconnu que les microprogrammes de crédit sont importants et appropriés pour éliminer la pauvreté, créer des emplois productifs et des moyens d'existence durables pour les personnes qui vivent dans la pauvreté. Il faudrait donc encourager activement l'adoption de ces programmes au niveau tant national que mondial, avec la coopération active des organisations internationales intéressées.]

V. COOPÉRATION INTERNATIONALE

18. La mondialisation ouvre des possibilités mais comporte des obstacles et des risques. [On reconnaît généralement la valeur d'un système international plus ouvert et fondé sur des règles, caractérisé par un courant plus libre des échanges et des investissements étrangers et une augmentation des flux financiers.] Les stratégies nationales de réforme économique et la coopération internationale doivent accorder une importance primordiale aux incidences sociales de façon à renforcer les effets positifs et à diminuer les effets négatifs de l'économie mondiale.